



REGLEMENT TRAIL OISANS-MATHEYSINE 2026

Le Trail Oisans-Matheysine, organisé par l'association Foyer d'animation et de ski de fond du col d'Ornon aura lieu le dimanche 7 juin 2026 au col d'Ornon.

Inscriptions :

Les concurrents peuvent s'inscrire :

- Directement en ligne sur : <https://www.finishers.com>
- Par formulaire papier (<https://www.col-dornon.com/activites-ete/trail/trail-oisans-matheysine/>)
- Sur place, au Gîte le Chantelouve, la veille (17h à 19h) et le matin de la course avec une majoration de 5€ sur le prix de l'inscription.

La validation de l'inscription et la signature du bulletin d'inscription attestent que le coureur a pris connaissance du règlement et qu'il accepte son application.

Conditions de participation :

Pour les personnes majeurs, fournir :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. *Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).*
- Soit une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les personnes mineures, fournir :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. *Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.*
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Le 5 Km ouvert à partir de la catégorie Cadet (année de naissance 2010 et avant).
- Le 12 Km ouvert à partir de la catégorie Junior (année de naissance 2008 et avant).
- Le 20 Km ouvert à partir de la catégorie Espoir (année de naissance 2006 et avant).
- Le 45 Km ouvert à partir de la catégorie Espoir (année de naissance 2006 et avant).

Retraits des dossards :

Les dossards seront remis au gîte le Chantelouve la veille (17h à 19h) et le matin de la course.

Lieux de départ /arrivée :

Les départs et arrivées du Trail Oisans-Matheysine 2026 se feront au Gîte Le Chantelouve, au Col d'Ornon sur la commune de Chantepérier, pour toutes les épreuves (45, 22, 12 et 5 kilomètres).

Epreuves :

○ ***Le 45km***

Départ : 7h00

2 barrières horaires sont fixées :

1^{ère} barrière horaire : kilomètre 21,5 à 12h30, au ravitaillement du Lac Punay.

2^{ème} barrière horaire : kilomètre 40 à 16h00, au ravitaillement du village de La Poyat.

Matériel obligatoire : sifflet, couverture de survie, réserve d'eau d'1 litre, réserve alimentaire (type barre énergétique), veste de pluie, un gobelet, téléphone mobile avec n° du PC course (06 67 90 35 03)

Ravitaillements sur le parcours :

- 1^{er} : Km 9,5 situé au pont des Mortes
- 2^{ème} : Km 21,5 situé au Lac Punay
- 3^{ème} : Km 28,5 situé au refuge du Taillefer
- 4^{ème} : Km 33 situé dans le village de Oulles
- 5^{ème} : Km 40,5 situé dans le village de la Poyat
- 6^{ème} : Arrivée

○ ***Le 20 km***

Départ: 9h00.

Matériel obligatoire : sifflet, couverture de survie, réserve d'eau d'1 litre, réserve alimentaire (type barre énergétique), un gobelet, téléphone mobile avec n° du PC course (06 67 90 35 03)

Ravitaillement sur le parcours :

- 1^{er} : Km 15 situé dans le village de la Poyat
- 2^{ème} : Arrivée

○ ***Le 12 km***

Départ: 9h15.

Matériel obligatoire : un gobelet, téléphone mobile avec n° du PC course (06 67 90 35 03)

Ravitaillement : arrivée

○ ***Le 5 km***

Départ: 9h30.

Matériel obligatoire : un gobelet, téléphone mobile avec n° du PC course (06 67 90 35 03)

Ravitaillement : arrivée

Toutes les épreuves du trail Oisans-Matheysine traversent des sites classés Natura 2000, il est impératif de suivre le balisage et de ne pas sortir des sentiers.

Aucun gobelet ne sera distribué sur les lieux de ravitaillements.

Sécurité et assistance médicale:

Une équipe de secouriste sera présente au gîte Le Chantelouve au col d'Ornon, départ et arrivée des courses durant toute la durée des épreuves.

Elle sera mobile pour intervenir sur les parcours 5, 12km et sur une partie des parcours 22 et 45 km

D'autres équipes seront postées sur le 45km :

- Km 17 – Lac de Brouffier
- Km 28,5 – Refuge du Taillefer (Cette équipe couvre aussi la partie haute du 20km)
- Km 33 – Village de Oulles

Ces postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours (en appelant le PC course, en se présentant à un poste de secours, ou en demandant à un autre coureur de prévenir les secours)

Tout coureur est tenu de porter secours à une personne accidentée ou en danger.

Les coureurs sont tenus de respecter les consignes de courses. Notamment, ils respecteront les passages de marche obligatoire sous peine d'être mis hors course (passage entre km2 et km3 sur le 45km)

Assurances :

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile liée à l'organisation de toute manifestation accueillant du public.

Responsabilité individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherches et d'évacuation.

Droits à l'image :

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement.

Annulation, modification et abandon :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve, de modifier le parcours, les emplacements de secours, les barrières horaires et les ravitaillements.

En cas d'annulation de l'épreuve par l'organisateur, un report ou remboursement sera envisagé.

En cas d'annulation de participation, aucun remboursement ne sera possible quelles qu'en soient les raisons.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou avec un serre-files qui préviendra le PC. Dès lors le coureur n'est plus sous le contrôle de l'organisation.

Tout coureur abandonnant ses détritus sera mis hors course.

Remise des prix :

Un podium sera organisé pour chaque course. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement seront récompensés.

Le Foyer d'animation et
de ski de fond du col d'Ornon